

**PROJET D'APPUI AUX IRRIGANTS ET AUX SERVICES AUX IRRIGANTS  
ASIRRI : COMPOSANTE TRANSVERSALE : IRAM**

Financement Agence Française de Développement / AFD-FISONG

DOCUMENT DE TRAVAIL

# Etat des lieux de démarrage pour les trois composantes terrain

Document collectif

Pour discussion au premier comité de pilotage du  
03/03/2009

Février 2009

iram

GRET

agronomes  
vétérinaires  
&  
producteurs

Fédération  
Faranfasi so

ສະຫະພາບສິດທິບຸນລືມສິດທິສູນວິທະຍາສາດ  
CEDAC

CUDES/KIDES

CROSE

FONHAD 

Le Pojet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants ASIrri est une initiative conjointe de partenaires du développement du Nord et du Sud, AVSF, CEDAC, CUDES, CROSE, Faranfasi so, FONHADI, GRET et IRAM. Le projet est financé par l'AFD via la FISONG.

D'une durée de trois ans, ASIrri vise les objectifs suivants.

Objectif général : Assurer la **gestion des systèmes irrigués** et leur optimisation pour la production agricole par la pérennisation des **associations d'irrigants et des dispositifs d'appui et de services**.

Objectif spécifique : Elaborer, tester et favoriser la pérennisation des **modes d'accompagnement et de prestation de services aux irrigants** pour une exploitation durable des zones irriguées, dans **trois contextes** nationaux diversifiés : Haïti, Cambodge, Mali, en profitant des différences d'expériences entre site pour maximiser les **échanges et le co-apprentissage, et la capitalisation**.

Le chef de file du groupement est l'IRAM, chaque composante ayant une maîtrise d'œuvre propre :

<b>Composante 1</b>	<b>Cambodge :</b>	GRET et CEDAC
<b>Composante 2</b>	<b>Haïti :</b>	AVSF et CUDES/CROSE
<b>Composante 3</b>	<b>Mali :</b>	IRAM et Faranfasi so
<b>Composante 4</b>	<b>Transversale :</b>	IRAM

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3

34980 Montferrier sur Lez • France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

# Sommaire

SOMMAIRE	3
<u>1. ETAT DES LIEUX POUR LA COMPOSANTE CAMBODGE</u>	5
<u>2. ETAT DES LIEUX POUR LA COMPOSANTE HAÏTI</u>	9
<u>3. ETAT DE LIEUX POUR LA COMPOSANTE MALI</u>	12



# 1. Etat des lieux pour la composante Cambodge

## 1.1. La politique nationale de transfert de gestion des périmètres irrigués

Depuis la fin des années 1990, le gouvernement du Cambodge a initié une politique volontariste en faveur du développement de l'agriculture irriguée comme moyen pour couvrir les besoins alimentaires du pays et lutter contre la pauvreté. Cette politique se traduit par la réhabilitation d'anciens périmètres dégradés et la construction de nouvelles infrastructures (digues, canaux, pompes).

A coté de ces grands périmètres plus ou moins obsolètes, on observe le développement de petits systèmes privés de pompage au fil de l'eau dans les rivières ou des forages. Ils permettent d'irriguer des périmètres de plusieurs dizaines d'hectares et peuvent éventuellement être déplacés pour être utilisés par plusieurs villages. Ce type d'irrigation est naturellement limité, d'une part, aux agriculteurs qui ont les moyens de réaliser l'investissement nécessaire (motopompe et puits ou forage si nécessaire) et, d'autre part, aux zones qui ont accès à une ressource en eau adéquate (cours d'eau pérenne ou nappe phréatique peu profonde et d'une capacité suffisante<sup>1</sup>).

Aujourd'hui, toutefois, une grande majorité des paysans cambodgiens (80%) pratiquent encore la culture du riz inondé en terrasses durant la saison de mousson. L'irrigation ne serait présente que pour 20% des surfaces cultivées en riz du pays. Dans les faits, environ la moitié des périmètres irrigués recensés ne fonctionne pas ou très mal. Ce constat est à la fois le résultat du délabrement des infrastructures d'irrigation, mais aussi de leur mauvaise conception initiale. L'agriculture cambodgienne est extrêmement peu diversifiée, avec 90 % des surfaces agricoles consacrées à la culture du riz<sup>2</sup>.

Le gouvernement a créé en 1999 le Ministère des Ressources en Eau et de la Météorologie (MREM). Le Ministère et son département « PIMD » (Participatory Irrigation Management and Development) chargé du transfert de gestion et de mise en place des FWUC (Farmer Water Users Community) fonctionnent selon une démarche descendante très figée. La promulgation en 1999 de la circulaire n°1 sur la gestion durable des périmètres irrigués a jeté les premières bases institutionnelles pour la création des FWUC au Cambodge. Cette circulaire stipule que les FWUC seront reconnues par le Gouvernement comme des entités en charge du développement, de la maintenance, de l'exploitation et de l'amélioration des

---

<sup>1</sup> Il arrive souvent que la nappe existe mais que, compte tenu de la nature du sous-sol (faible transmissivité), il soit impossible de pomper plus de quelques litres par heure.

<sup>2</sup> A comparer avec 80% des surfaces au Laos, 62% au Vietnam, 57% en Thaïlande, 38% en Indonésie, 32% aux Philippines, et 12% en Malaisie, d'après des données de 2001 de l'International Rice Research Institute (IRRI).

périmètres irrigués, **en partenariat avec le Gouvernement**. Elle précise également que les usagers doivent couvrir les coûts de maintenance et d'exploitation « de routine ».

Le document du MREM intitulé « *Politique pour l'opération et l'entretien durable des périmètres irrigués* » promulgué en juin 2000 n'apporte pas plus de précision quant aux modalités du « partenariat » ou du « partage » de gestion entre les FWUC et le Gouvernement<sup>3</sup>. Le seul cas existant d'accord de partage de gestion entre le Gouvernement et une FWUC concerne le « Memorandum of Understanding » (MoU) signé à Prey Nup, qui définit les responsabilités de ces deux parties dans la gestion et la maintenance des polders en y impliquant la Municipalité de Sihanoukville.

Pour qu'une FWUC puisse être officiellement reconnue et puisse prendre en charge l'exploitation d'un réseau d'irrigation, le processus d'enregistrement auprès du MREM nécessite qu'elles adoptent les statuts types présentés en annexe de la circulaire n°1. Ces statuts fournissent un cadre rigide concernant le mode d'organisation des FWUC, le partage des responsabilités au sein de leurs bureaux, les élections de leurs représentants, etc. La structure décrite dans ces statuts officiels colle aux maillages théoriques d'un réseau d'irrigation : un représentant élu par bloc tertiaire, une assemblée par canal secondaire (un GUE) formée de tous les représentants de bloc sous la direction d'un comité de gestion de trois membres élus par l'assemblée. Un comité de la FWUC réunissant les présidents des GUE coordonne l'ensemble. Dans les faits, même lorsque la FWUC est active, ces statuts sont assez peu suivis et le fonctionnement des FWUC s'adapte à la réalité du terrain.

Aujourd'hui, 328 FWUC sont actuellement inventoriées, dont 114 ont été enregistrées au niveau central. La plupart des FWUC non enregistrées sont des organisations créées par les Départements Provinciaux des Ressources en Eau afin de justifier une future réhabilitation des périmètres en question. Dans leur grande majorité, elles sont inopérantes, ne collectent pas de redevance et n'assure pas ou très peu de travaux de maintenance.

La loi sur l'eau est dans l'attente d'un vote par l'Assemblée Nationale, ce qui bloque l'officialisation des sous-décrets portant sur la nature des communautés d'usagers de l'eau et le cadrage du processus de gestion participative de l'eau. Ceci est d'autant plus dommageable à l'expérience initiée dans le cadre du projet Prey Nup, que les impayés liés au refus de certains usagers de s'acquitter de leurs engagements, ne peuvent pas pour le moment être réglés par voie légale.

Enfin, il est bon de noter que le MREM n'assure pas un suivi-évaluation des FWUC et ne dispose que de moyens financiers et humains assez limités pour apporter un appui à ces structures. Lorsque c'est le cas, cela se fait dans le cadre de projets, et est limité le plus souvent à la durée de ces projets. En fin de projet, ces FWUC sont généralement peu outillées pour assurer une gestion durable du périmètre et les appuis dont ils bénéficiaient disparaissent.

---

<sup>3</sup> **Circular #1, Appendix Part 2**, Policy for sustainability of Operation and Maintenance of Irrigation Systems:

"2.2 Transfer the management of the management responsibility and water allocation to the FWUC

*(a) Based on the capacity of the farmer organizations, the irrigation schemes shall be transferred to the FWUCs for their sustainable operation and maintenance and for the promotion of irrigated agriculture. Irrigation schemes not fully transferred shall be jointly managed by the FWUC and the government.*

## 1.2. Les appuis du GRET / CEDAC aux associations d'irrigants

Depuis 1998, le GRET est intervenu sur deux grands périmètres irrigués réhabilités par le gouvernement cambodgien à Prey Nup (10 000 ha) et à Stung Chinit (2 000 ha) pour appuyer le transfert de gestion aux usagers. Le CEDAC est une association cambodgienne qui est associée au GRET pour appuyer la FWUC de Stung Chinit.

Le premier périmètre est formé de plusieurs polders au sein desquels il s'agit de contrôler le niveau d'eau interne. La Communauté des Usagers des Polders de Prey Nup (CUP) est la première FWUC enregistrée officiellement par le MREM en 2000. Elle compte 15 000 membres et gère un budget d'environ 100 000 US\$ entièrement collecté auprès de ses membres depuis 2007. Elle a signé en 2008 un MoU qui précise essentiellement le partage des responsabilités entre la CUP et le MREM en matière de maintenance des infrastructures. Le CUP gère du personnel salarié et aujourd'hui ne semble plus demander d'appuis externes importants à l'exception des procédures d'audit et éventuellement de quelques renforcements de capacité ponctuels.

Le périmètre de Stung Chinit est un réseau d'irrigation alimenté par un réservoir sur la rivière Chinit. Le réseau de distribution à la parcelle par des canaux quaternaires n'a jamais pu être mis en place à ce niveau et s'est avéré très coûteux en matière d'entretien. Même si les infrastructures sont aujourd'hui réalisées, le réseau est encore en cours d'adaptation pour répondre aux besoins des irrigants. La FWUC de Stung Chinit a été officiellement reconnue en 2006 par le MREM. Elle compte aujourd'hui 2500 membres et gère un budget supérieur à 40000 US\$, mais n'a collecté l'année dernière que 8500 US\$ de redevance. Si cette dernière devrait pouvoir être augmentée au cours des prochaines années, un appui budgétaire important continuera d'être nécessaire et une réduction des coûts de structure doit être envisagée. La FWUC est actuellement en cours de négociation avec le MREM pour définir le partage des responsabilités en matière de maintenance du réseau. Les élus de la FWUC ont été renouvelés en 2007 et ont encore une expérience limitée en matière de gestion du périmètre et de l'association. Des appuis importants seront nécessaires en matière de gestion comptable, de base de donnée et de planification des travaux de maintenance. Il semble peu envisageable que la FWUC puisse intégrer des ressources humaines d'un niveau suffisant pour gérer ces tâches sur le long terme. De leur côté le département provincial du MREM semble lui-même dépourvu des moyens financiers et humains pour assurer un soutien adéquat à la FWUC.

## 1.3. La création d'un Centre de Service aux Irrigants

Dans la province de Kompong Thom, où se situe le périmètre de Stung Chinit, il existe un nombre élevé de périmètres irrigués de petite et moyenne dimensions qui souffrent d'une très faible qualité de la maintenance et dont les FWUC, enregistrées ou non, ont des capacités de gestions insuffisantes pour assurer la durabilité du service de l'irrigation. Elles ne collectent pour la plupart aucune redevance.

La création d'un Centre de Service aux Irrigants au niveau de cette province vise à tirer profit de l'expérience acquise par les équipes locales du GRET / CEDAC en appui à Prey Nup et à Stung Chinit pour offrir des services adaptés aux moyens des FWUC qui leur permettent de gérer de manière durable leur périmètre.

En fonction de l'état actuel du périmètre et du niveau de la gestion, différents types d'appuis seront nécessaires. Pour des périmètres peu fonctionnels et sans redevance, il s'agira de travailler à rehausser le niveau de l'irrigation et à donner des moyens au FWUC pour gérer le service. Si la FWUC n'existe pas, le lien pourrait être créé avec le MREM pour faciliter l'enregistrement. Il y a donc un travail de formation à mettre en œuvre, mais aussi de l'animation auprès des usagers et des autorités locales. Ce type d'appui devra probablement se faire par l'accès à des subsides via des projets et/ou le MREM. Pour des périmètres fonctionnels, mais où la redevance est insuffisante pour assurer une maintenance, il s'agira d'appuyer la collecte et sa gestion financière. Pour réduire les coûts de structure et pour leur permettre d'avoir accès à des compétences de bon niveau, il semble intéressant de mutualiser ce type de service entre plusieurs FWUC. La maintenance elle-même peut en général être assurée par les élus de la FWUC moyennant les formations ad hoc, mais l'inspection des ouvrages et la préparation d'un plan de maintenance chiffré est souvent trop complexe. Des services ponctuels ou récurrents de ce type pourront être proposés. Pour les rares FWUC qui ont un niveau de gestion élevé (il ne semble pas y en avoir à Kompong Thom en dehors de Stung Chinit) des services d'audit et d'évaluation pourraient être proposés. D'autres services pourraient être créés en fonction de demandes particulières.

Les services devront être financés au moins partiellement pas les FWUC, mais d'autres ressources devront être collectées. Le Centre de Service travaillera à faciliter les échanges entre les FWUC et le MREM et à faire remonter les enjeux concrets liés à la durabilité des périmètres irrigués vers le MREM et les agences techniques qui travaillent dans le secteur notamment par la promotion de designs adaptés au contexte local et de la mise en place d'un fond de maintenance au niveau du MREM.

Les trois années du projet visent à tester une offre de services adaptés aux besoins des irrigants et à monter un modèle institutionnel. Ce modèle pourrait être une association de FWUC, un organisme privé de type ONG ou encore un partenariat public-privé. Ces différentes solutions seront envisagées avec l'ensemble des partenaires en réfléchissant aux différentes possibilités en matière de financement.

**La création d'un centre de services institutionnalisé et pérenne vise à sécuriser les capacités d'appui au FWUC dans la durée et à les rendre moins dépendantes de la durée de vie des projets. Ces centres de services permettront d'améliorer l'efficacité des appuis dans la durée et de contribuer à des économies d'échelle.**

## 2. Etat des lieux pour la composante Haïti

Cette coordination regroupe aujourd'hui douze (12) associations d'irrigants réparties sur tout le littoral du Sud Est (d'Anses à Pitre à Côte de Fer). Elle s'est donnée pour mandat de mutualiser certains services tel l'accès aux intrants, la commercialisation des produits agricoles, le plaidoyer autour de l'irrigation principalement dans le département du Sud-Est mais également au niveau national. Le comité exécutif de KIDES donne également un appui pour le renforcement des associations les plus fragiles.

Les associations membres de CUDES ont pour la plupart des statuts et des règlements internes précisant le mandat de l'association : la qualité de ses membres, le fonctionnement du comité directeur, le renouvellement des membres, les modalités de gestion de l'eau (horaire de distribution, ...), d'entretien des systèmes irrigués (curage, devoirs des membres au niveau de l'entretien des canaux secondaires, tertiaires ...), de relation avec les membres. Une seule association membre de CUDES n'a pas de statuts, ni de règlements internes. La plupart ont réalisé leurs assemblées générales, entre les années 2007 et 2008, avec l'élection de nouveaux comités et présentation de leur programme d'activités. Mais les liens avec les usagers restent difficiles et ces associations sont souvent gérées par un groupe de leaders sans relation directe et de proximité avec leurs membres.

Chaque association a défini le montant des cotisations par centième de carreau de terre travaillée (1,29 hectares) ainsi qu'un horaire de distribution. Des séances de formation ont été réalisées pour travailler sur les budgets des associations et pour calculer le montant de la redevance. Ces séances ont permis de montrer que le montant des redevances restait faible comparé aux coûts des autres facteurs de production. Bien que ces règles aient été approuvées en assemblée, elles ne sont quasiment pas appliquées.

La faiblesse de l'Etat et des services déconcentrés que ce dernier devrait mettre en place (justice et police pour le respect des règles, ministère de l'agriculture pour un accompagnement et un renforcement des associations d'irrigants) n'encourage pas le respect des règles et des devoirs établis par les associations d'irrigants.

Dans le cadre du transfert de gestion des systèmes irrigués aux associations d'irrigants, un avant-projet de loi précise les mandats de l'Etat, des associations d'irrigants, des opérateurs. Malheureusement, cet avant projet de loi n'a jamais été présenté devant le Parlement, et surtout la fragilité de l'Etat et de ses services d'appui aux agriculteurs n'ont pas permis la mise en place d'un réel transfert auprès des associations d'irrigants.

Dans les faits, le transfert de la gestion des systèmes irrigués est fait car ce sont les irrigants qui se gèrent la ressource hydraulique. Mais le Ministère de l'Agriculture, par le biais des Bureaux Agricoles Communaux, ne met pas en œuvre les services requis, notamment la formation et l'accompagnement des associations d'irrigants de même que la réhabilitation des infrastructures principales.

Depuis quatre années, cinq associations membres de CUDES ont reçu l'appui technique et financier d'AVSF et de son partenaire CROSE pour la réhabilitation d'une partie des infrastructures (curage des canaux, maçonnerie de canaux primaires, réhabilitation des prises, mise en place de vannes), pour le renforcement des associations d'irrigants et pour mener la réflexion quant à la mise en place d'une centrale de commercialisation des produits agricoles.

Suite au passage des cyclones entre septembre et novembre 2008, le département du Sud-est d'Haïti a fortement été touché par les crues charriant des sédiments et détruisant la plupart des prises et des canaux primaires et secondaires. Parallèlement aux dégâts sur les infrastructures, les irrigants ont également perdu des plants de banane, de haricot et du bétail.

Depuis décembre 2008, différents programmes appuyés par le Ministère de l'Agriculture ou des ONG présentes dans la zone ont permis de réhabiliter certaines prises, curer les canaux et permettre de nouveau le fonctionnement effectif de ces systèmes. Tous les systèmes irrigués du Sud Est fonctionnent, mais pas tous les canaux sur un système. C'est par exemple le cas de la FECIL (Fédération des Canaux d'Irrigation de Lafond), où seuls 10 canaux fonctionnent sur 13. Il faut cependant mentionner que tous les dégâts provoqués par les cyclones n'ont pu être réparés, mais les usagers/irrigants se sont organisés pour que l'eau puisse être accessible (fouille de nouveaux canaux, nouvelle prise ...).

Depuis deux ans, CROSE et CUDES souhaitent la mise en place d'une centrale de commercialisation pour les produits issus des systèmes irrigués. Ils ont associé à cette réflexion les autres organisations de producteurs, membres de CROSE (producteurs de café, de fruits, d'ignames ...).

En 2008, diverses rencontres entre des organisations de producteurs membres de CROSE ont permis de réfléchir au fonctionnement de la centrale et au rôle des différentes organisations (quelles organisations de producteurs ? quels produits seront priorisés ? quel type de gestion ? quel local ? ...). Un plan d'affaire a été produit par une consultante externe, et présenté auprès de certaines organisations membres de CROSE et de CUDES. Ce plan doit encore être précisé (quelle équipe minimale pour le fonctionnement de la centrale ? quelle participation des producteurs ?) mais surtout validé par les organisations impliquées dans la centrale. Reste également à préciser dans ce plan d'affaire le lien entre cette activité de services à la commercialisation et ses conséquences sur la capacité des organisations et de CUDES à mieux gérer et entretenir les systèmes irrigués.

La base de l'infrastructure de la centrale est construite (construction réalisée sur un financement précédent obtenu par CROSE/AVSF) : le financement complémentaire du projet ASSiri permettra de finaliser la construction, afin que la centrale puisse fonctionner à la fin du premier semestre 2009.

L'accès aux intrants se fait de manière individuelle (par producteurs) ou quelquefois à travers une association d'irrigants. Une évaluation des boutiques d'intrants existantes ou ayant existées devra être faite rapidement. Pas ailleurs, suite aux manifestations contre la « vie chère » et dernièrement aux passages des cyclones, le Gouvernement a mis en place un programme d'accès aux intrants (subvention pour de l'engrais, des plants de banane, des semences de haricot). Ces intrants ont été distribués directement par la Direction Départementale de l'Agriculture, par la FAO ou par des ONG présentes dans la zone.

Dans le cadre de la centrale de commercialisation ; une action « intrants » sera mise en place, afin de permettre aux irrigants de bénéficier d'un service de proximité d'approvisionnement en intrants mais également de générer des revenus qui pourraient être disponibles pour

l'entretien des systèmes irrigués. Les modalités de l'utilisation de ce fonds doivent encore être définies entre les associations membres du CUDES et la centrale de commercialisation.

Lors des rencontres relatives au budget de ces associations et au paiement de l'eau, il apparaît que les redevances demandées ne seront jamais suffisantes pour payer tous les services dont un irrigant a besoin (maintenance des ouvrages, fonctionnement des structures associatives, communication ...). Une réflexion sur le financement des services aux irrigants doit donc être engagée rapidement avec les associations membres, en intégrant la possibilité d'utiliser le service de commercialisation (et donc également une action « intrants ») comme l'une des voies envisageables parmi d'autres.

Les plaines proches des villes, souvent irriguées, subissent depuis quelques années une urbanisation effrénée : la superficie des terres irriguées diminue chaque année davantage. En 2008, CUDES et CROSE se sont associées à la Fondation Haïtienne de l'Irrigation (FONHADI) pour mettre en place une action de plaidoyer relative au problème d'étalement urbain (discussions avec les propriétaires qui vendent des terres, rencontres avec maires et élus locaux, ..). Une étude est actuellement en cours dans le Sud Est et l'Ouest (Plaine de Léogane) afin de préciser les enjeux de ce phénomène. Un film sur l'urbanisation a également été produit par AVSF en partenariat avec toutes les organisations membres du consortium travaillant sur cette thématique.

La mise en place de la centrale de commercialisation des produits agricoles et d'un service d'accès aux intrants agricoles, en plus de permettre un écoulement de la production et un meilleur accès aux intrants, devrait donc permettre de générer des revenus pour CUDES afin de lui permettre d'assurer – au moins en partie - d'autres services indispensables aux irrigants (entretien, communication, etc.)

## 3. Etat de lieux pour la composante Mali

Cette section est réalisée à partir du rapport de stage de Pierre Péré, réalisé sur la zone d'intervention de la composante Mali du projet ASIrri auprès de la Fédération Faranfasi so (juillet-octobre 2008). Le rapport présente :

- Un diagnostic détaillé de Gestion Sociale de l'Eau sur le casier-Sud de Molodo (mailles de Fala, Distributeur de Molodo et Canal principal de Molodo) ;
- Un état des lieux rapide de la FCPS sur toute la zone de Molodo (casiers Sud, centre et Nord), des services actuels et de l'intérêt d'une diversification des services envisagée dans le cadre du projet ASIrri.

On reprend donc ici les analyses et conclusions principales du rapport afin d'actualiser et de donner un état des lieux de démarrage de la composante Mali<sup>4</sup>.

### 3.1. Bref rappel sur la zone Office du Niger, le processus de restructuration et de transfert de gestion

Contexte : La zone Office du Niger recouvre entre 85.000 à 100.000 ha (suivant les estimations) de périmètres essentiellement rizicoles. On y pratique deux cultures annuelles. Les premiers aménagements remontent à 1932 et l'Office du Niger y exerçait initialement un monopole technique et économique.

Un nouveau partage des rôles : En 1982 fut décidé un processus important de restructuration de l'Office du Niger qui fut réalisé dans les années 1990 conduisant à un nouveau partage des responsabilités entre L'Etat, l'Office et les usagers et la mise en place de nouvelles structures (comités paritaires de gestion du fonds d'entretien du réseau secondaire CPGFE, comités paritaires de gestion des terres CPGT, organisations d'entretien du réseau tertiaire OERT, associations villageoises AV). Ce processus de réforme institutionnelle fut accompagné par des investissements massifs (réhabilitations, appuis techniques).

---

<sup>4</sup> Pour plus de précisions se référer au rapport complet bientôt disponible.

		<i>Etat</i>	<i>Office du Niger</i>	<i>Agriculteurs</i>
<i>Hydraulique</i>	<i>Primaire</i>			
	<i>Secondaire</i>		CPGFE	
	<i>Tertiaire</i>			OERT
<i>Foncier</i>			CPGT	
<i>Crédit</i>		INITIATIVE RIZ		AV/GPT
<i>Conseil rural</i>				FCPS

**Tableau 1: Responsabilité théorique des différents acteurs dans les différents domaines de la production agricole**

Le partage théorique des responsabilités sur la zone Office du Niger est indiqué dans le tableau ci-dessus et force est de constater qu'il y a un décalage entre la théorie et la pratique. C'est notamment l'insuffisance du conseil aux exploitants et aux OP qui a stimulé la création de centres de prestation de services regroupés sous une fédération (FCPS).

Le cas spécifique des OERT : Les OERT ont été mises en place à partir de 1999 afin de permettre le transfert des responsabilités de gestion vers les usagers. Avec le contrat plan 2005-2007 le processus de création des OERT s'est accéléré avec la décision de créer 3.000 OERT (en réalité 1577 ont été créés). Bien que l'utilité des OERT soit reconnue les parties prenantes sont unanimes pour reconnaître que les OERT sont actuellement peu fonctionnelles : même si elles disposent d'un bureau et d'un Président, les statuts sont peu appropriés par les membres, il n'y a pas de registre à jour, il n'y a pas de réunions régulières, pas de cotisations, pas de trésoreries, toutes n'ont pas de récépissé, il n'y a pas de dispositifs de sanctions...

Des évolutions majeures marquent actuellement la zone Office du Niger :

- La fin du village comme unité de base sur la zone Office du Niger de part le fait que de nombreuses parcelles sont attribuées à des non-résidents.
- La fin de la grande famille comme unité de prise de décision, le morcellement des exploitations et la diminution des superficies moyennes en riz par famille (Cf graphe ci-dessous).
- La décapitalisation et l'endettement des exploitations et des rendements qui restent faibles. Suite au projet ARPON la majorité des exploitations disposait de bœufs de labour ; aujourd'hui les estimations varient de 30 à 47%. 45% des exploitations seraient endettées pour intrants / équipements depuis plus de 5 ans.
- Les réattributions foncières lors des réhabilitations sont sources de tensions sociales. Le principal facteur de dépôt de plaintes à la gendarmerie de Niono est le foncier.
- La restructuration à l'Office du Niger ne semble pas avoir produit les effets escomptés. Après une période de forte augmentation des rendements, ceux-ci semblent stagner à nouveau vers 3t/ha. Certaines conditions qui ont suscité la restructuration de l'Office semblent à nouveau présentes aujourd'hui (détérioration des infrastructures...).

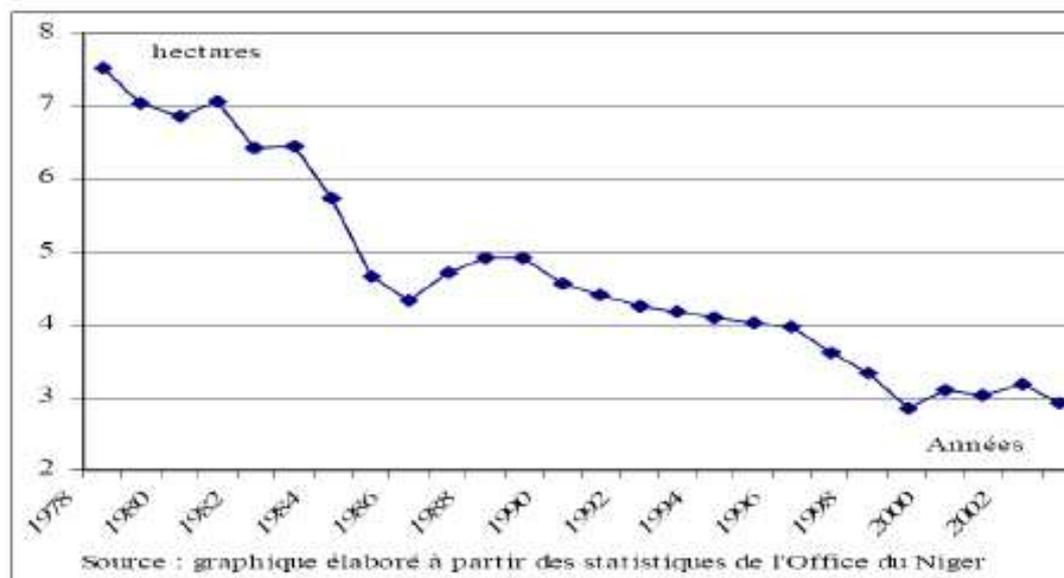


Figure 2: Evolution de la superficie moyenne annuelle cultivée en riz par famille (casiers et hors casiers, hivernage et contre saison), (Kebe et al, 2005)

## 3.2. Situation générale de la zone de Molodo

### 3.2.1. Des situations très diverses

Bien que la zone d'intervention soit réduite on constate une diversité de situations qu'il conviendra de prendre en compte dans le cadre du projet :

- Contextes villageois variés : sur le plan historique (village colons, villages préexistants, villages créés dans les casiers, villages créés hors casiers), sur le plan de l'accès aux terres sèches (avec ou sans terres villageoises).
- Etat des relations avec l'Office du Niger et natures diverses des conflits entre Office et usagers : liés au fonciers, à l'entretien, au montant de la redevance...
- Composition sociale des arroseurs : variabilité dans le nombre des usagers, % de non-résidents.
- Diversité de configuration hydraulique : OERT couvrant des superficies très diverses, un nombre d'usagers très divers par OERT, partage ou non des drains entre OERT.

### 3.2.2. Diagnostic rapide en matière de gestion de l'eau sur la zone de Molodo

- Un réseau hydraulique très dégradé : l'état du réseau (secondaire et tertiaire) est visiblement affecté par un manque récurrent d'entretien et particulièrement le réseau de drainage.
- Forte tendance à la décapitalisation pour de nombreuses familles et concentration des moyens de productions par un petit nombre.
- Manque de formation (vulgarisation et alphabétisation).

→ **Forte instabilité des rendements des zones irriguées et paradoxalement, cultures sèches comme variable d'ajustement.** La saturation des terres sèches autour de la zone Office devient également un phénomène préoccupant.

- Incohérences dans l'adéquation entre le niveau de redevance et la qualité du service hydraulique.
- Attribution foncière parfois assez incohérente : attribution à des non-résidents fréquente mais aussi non-respect des maillages villageois lors des extensions des surfaces aménagées.
- Controverses sur le dégrèvement et le fonctionnement des comités paritaires de gestion du fond d'entretien du réseau secondaire et de gestion des terres.
- Insuffisance des moyens alloués aux agents de terrain de l'Office

→ **Tensions entre les irrigants et l'Office du Niger** cependant à des niveaux très variables en fonction des villages. Situation du laisser-faire en matière d'entretien ou de gestion de l'eau.

- Les OERT ne possèdent pas les récépissés nécessaires à leur existence officielle.
- La nomination des membres des bureaux est souvent obscure.
- Les OERT sont façonnées autour des arroseurs alors que le réseau de drainage est la partie la plus dégradée.
- Aucune OERT n'a de trésorerie, de réunions des membres ou de collecte d'argent

→ **Les OERT ne fonctionnent pas, voire même souvent n'existent pas.** Ce dysfonctionnement est souvent attribué aux non-résidents : dans le cas de la zone de Molodo, cette analyse semble abusive.

### **3.2.3. Facteurs influençant le fonctionnement des OERT :**

Ces facteurs sont résumés dans le tableau suivant.

**Niveaux d'intervention possibles**

MACRO-SYSTEME	MESO-SYSTEME	MICRO-SYSTEME	INDIVIDU
<i>État, Office du Niger, Zone, Casier</i>	<i>Village, Chef de village, Comités paritaires</i>	<i>Arroseur, Chef arroseur, OERT</i>	<i>Parcelle, Chef de famille</i>
<b>Réseau primaire</b>	<b>Réseau secondaire</b>	<b>Réseau tertiaire</b>	<b>Réseau quaternaire</b>

HISTORIQUES	Impact de la restructuration	Type de village (colon, pré-existant, hors-casier...)	Fréquence des évictions	Date d'arrivée
	Politique de transmigration	Date de la dernière réhabilitation	Age de l'arroseur	

HYDRO-AGRICOLES	Adéquation niveau et devance / qualité du service	Fonctionnement du CPGFE	Largeur de l'arroseur	Stabilité du rendement
	<i>Maîtrise de l'eau</i>	<b>Distributeur et drains secondaires</b>	<b>Nivellément</b>	<b>Planage</b>
	<i>Gestion de l'eau</i>	Secondaire toujours en eau	<b>Non respect du calendrier agricole</b>	<b>Manque de moyens</b>

FONCIERS	Les terres appartenant à l'état	Existence de terres villageoises et statut de ces terres	Disparité des superficies entre les individus	Superficie par famille
		Existence d'un marché foncier	<b>Fonctionnement du CPGT</b>	Proportion de non-résidents
	Politique d'extension des superficies	<b>Répartition spatiale des superficies de concessions</b>	<b>Proportion d'évictions</b>	Fertilité naturelle des sols
		<b>Impact des réhabilitations sur le foncier</b>		Altitude de la parcelle

SOCIAUX	Fonctionnement de l'AV et nombre d'OP existantes			Manque de formation
	<i>Lien social</i>	Manque de lien social et de communication	<b>Conflit de générations et destruction sociale</b>	Réseau
	<i>Autorité</i>	<b>De l'Office du Niger</b>	<b>Du chef de village</b>	<b>Du chef de famille</b>

<i>Relation Office/irrigants</i>	Fonctionnement de l'Office	Relations village / Office notamment dégrèvement	Prise en compte des requêtes	Perception de l'Office du Niger
----------------------------------	----------------------------	--	------------------------------	---------------------------------

**Facteurs de non-fonctionnement des OERT**

### 3.3. Etat des lieux de la FCPS

#### 3.3.1. Aperçu général et trajectoire

Les centres de prestation de services ont été initialement créés (1995) pour appuyer les OP dans la mise en place d'outils de gestion dans le but de leur garantir un accès au crédit le plus régulier possible.

On distingue 4 phases principales dans le développement de la FCPS :

- Phase de démarrage de 1995 à 1999 : test du premier CRPS puis extension à toutes les zones de l'Office ;
- Phase de croissance de 1999 à 2004, avec constitution de la FCPS et jusqu'à 148 adhérents en 2005 ;
- Phase de difficultés (financières notamment) suite à la fin du Projet d'appui aux CPS de 2004 à 2006 ;
- Phase de relance à partir de 2006 et notamment le financement du PADON.

La FCPS est maintenant bien implantée et est reconnue sur la zone.

On présente ci-dessous la trajectoire simplifiée de la FCPS traduisant son développement depuis 1995.

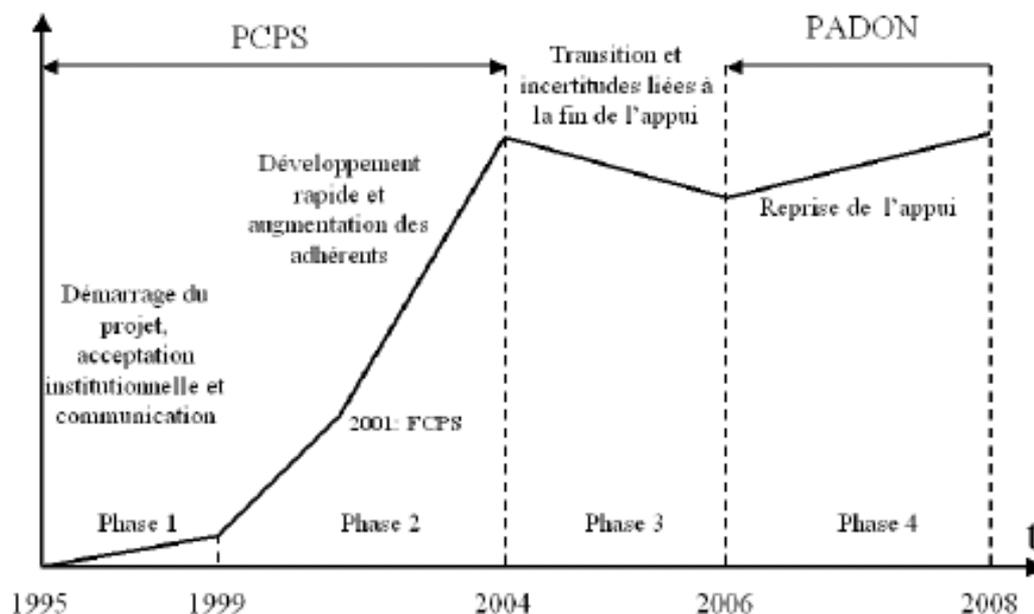


Figure 9: Trajectoire de la FCPS de 1995 à nos jours

#### 3.3.2. Les services de la FCPS

Les services actuels sont sous la forme d'un forfait pour les OP qui comprend le conseil de gestion, l'appui juridique, la formation des membres du bureau et l'alphabétisation. Un conseil aux exploitations familiales peut aussi être prodigué mais il est facturé en sus.

Les OP rencontrées ont déclaré être satisfaites par les services. Plusieurs qui ont acquis grâce à la FCPS de bonnes compétences sont cependant demandeuses de nouveaux services : notamment pour permettre la diversification agricole, pour faciliter le crédit d'équipement des exploitations. Par ailleurs le conseil théoriquement fourni aux exploitants par l'Office du Niger est toujours très insuffisant.

### **3.4. Pistes de réflexion pour le démarrage de la composante Mali du projet ASIrri**

#### **3.4.1. Quelques réflexions pour le CPS de Molodo et la FCPS**

---

En se limitant au forfait, la FCPS ne limite-elle pas son nombre de clients putatifs ?

Une réflexion devrait être menée en matière d'extension / de diversification des services : Etendre les mêmes services à davantage d'OP du même type que les membres actuels (AV)? Elaborer de nouveaux services pour les OP déjà membres ? Elaborer de nouveaux services pour de nouveaux types de clients (OERT)? Il s'agit là de différentes stratégies de développement de la FCPS.

Réfléchir à la diversification des services et notamment les formations proposées pour accompagner plus durablement les organisations paysannes maîtrisant déjà les outils de gestion. Appuyer les organisations paysannes dans l'élaboration de plans d'affaires pour améliorer l'accès au crédit équipement.

Communiquer de façon plus importante et reprendre les tournées d'informations sur la FCPS dans la zone Office du Niger.

Envisager la reconnaissance de la FCPS comme organisation d'intérêt public pour lui permettre de bénéficier des subventions publiques.

#### **3.4.2. Quelques réflexions pour les OERT**

---

Réfléchir à un redimensionnement des OERT et à d'éventuelles fusions entre les OERT : avec un nombre moyen de 13 irrigants sur la zone d'étude, les OERT semblent être de taille trop réduite. Une fusion des OERT en respectant les maillages villageois présente différents avantages : plus grande facilité à former un bureau et à dégager des leaders, possibilité de dégager un dédommagement pour les membres du bureau et de faire intervenir des machines plus tôt, diminution des interlocuteurs pour l'Office du Niger, création d'un réseau d'irrigants aptes à conseiller les membres des CPGFE, diminution les problèmes de l'entretien du réseau de drainage tertiaire et enfin rémunération plus aisée de la FCPS.

Insertion institutionnelle du projet ASIrri et prise en compte des interventions existantes : Travailler en concertation avec l'Office du Niger. Prendre connaissance des interventions appuyant les OERT et notamment la coopération allemande et les autres projets intervenant sur la zone Office (Millenium Challenge Account, PADON...). Collaborer avec l'AMID.

Sensibiliser les irrigants sur l'importance de l'entretien du réseau tertiaire et son impact sur les rendements.